

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/2 REV. ORIGINAL: ANGLAIS DATE: 10 NOVEMBRE 2016

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-deuxième session Genève, 28 novembre – 2 décembre 2016

RESUME SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

1. On trouvera ci-après un résumé succinct des documents qui sont établis, ou qui doivent l'être, pour la trente-deuxième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité" ou "IGC") à la date du 10 novembre 2016. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.isp?meeting id=41050.

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/32/1 Prov.2 : Projet d'ordre du jour

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

WIPO/GRTKF/IC/32/2: Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/32/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit fonds. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/32/INF/4 diffusé parallèlement.

WIPO/GRTKF/IC/32/4: La protection des savoirs traditionnels: projets d'articles

5. À sa trente et unième session, l'IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/31/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2". Il a décidé que ce texte, tel qu'il se présentait à la clôture de ses délibérations sur le point 6 de l'ordre du jour intitulé "Savoirs traditionnels", le 23 septembre 2016, serait transmis à la trente-deuxième session du comité. Le document WIPO/GRTKF/IC/32/4 a été établi pour cette session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/32/5 : Liste indicative des questions non résolues ou en suspens à traiter ou à régler

6. À sa trente et unième session, l'IGC a décidé de transmettre à sa trentedeuxième session une "Liste indicative des questions non résolues ou en suspens à traiter ou à régler à la prochaine session", qui a été annexée aux décisions de la trente et unième session du comité. Le document WIPO/GRTKF/IC/32/5 a été établi pour cette session conformément à cette décision.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/6</u>: Recommandation commune concernant les ressources génétiques et <u>les savoirs traditionnels qui y sont associés</u>

7. À la vingtième session de l'IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une "Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques", contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été présenté de nouveau par ses coauteurs aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6 et WIPO/GRTKF/IC/31/5, respectivement. Les coauteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/7 : Recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés</u>

8. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques a été

présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition est contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Ce document a été présenté de nouveau par ses coauteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7 et WIPO/GRTKF/IC/31/6, respectivement. Les coauteurs ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/32/8 : Proposition de mandat pour l'étude du Secrétariat de l'OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets de manière indue et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages

À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets par erreur et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition est contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été présenté de nouveau à la vingt-quatrième session de l'IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis présenté une nouvelle fois aux vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions de l'IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8 et WIPO/GRTKF/IC/31/7 respectivement. Les coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8. WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8 et WIPO/GRTKF/IC/31/7 ont présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/32/9: Proposition de mandat pour une étude

10. Avant la trente et unième session de l'IGC tenue en septembre 2016, la délégation de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève a soumis, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, une proposition intitulée "Proposition de mandat pour une étude". Cette proposition est contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/31/9. La délégation a présenté de nouveau cette proposition avec une modification en tant que document de travail pour la présente session.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA TRENTE-DEUXIEME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/1 Prov. : Liste des participants

11. Une liste provisoire des participants sera distribuée à la trente-deuxième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/2 Rev. : Résumé succinct des documents

12. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/3 Rev. : Projet de programme pour la trente-deuxième session

13. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l'ordre du jour. Le projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière</u>

14. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6 qui a été approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, puis adopté en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/INF/5</u>: Note d'information destinée à la réunion des représentants des communautés autochtones et locales

15. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 24 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse http://wipo.int/tk/fr/igc/panels.html. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la trente-deuxième session du comité.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/INF/6</u>: Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

16. Ce document d'information informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées en marge de la trente-deuxième session du comité.

<u>WIPO/GRTKF/IC/32/INF/7</u>: Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

17. À sa dix-neuvième session, "le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles"), WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels") et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 (intitulé "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques"), à les

regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d'un document d'information à la prochaine session du comité". Ce document est mis à disposition sous la forme d'une version actualisée du glossaire unifié pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/8: Étude technique des principales questions relatives à la propriété intellectuelle dans les projets d'instruments de l'OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, par M. James Anaya, professeur

À sa onzième session, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) a prié "l'OMPI de charger un expert autochtone de procéder à un examen technique des projets de texte sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions de la culture traditionnelle, et de faire part de ses observations à cet égard au Comité intergouvernemental par son intermédiaire, l'examen devant être entrepris du point de vue des droits fondamentaux des peuples autochtones". En consultation avec le Secrétariat de l'UNPFII, M. James Anaya, professeur de droit et politiques relatifs aux droits de l'homme à l'Université de l'Arizona (États-Unis d'Amérique), a été chargé par le Secrétariat de l'OMPI, en 2014, de mener cette étude technique sous sa seule responsabilité. En 2014, M. Anaya a achevé son étude et l'a présentée au Secrétariat de l'UNPFII. Le 28 mai 2015, le Secrétariat de l'OMPI a reçu une demande émanant du Secrétariat de l'UNPFII en vue de présenter l'étude technique menée par M. Anaya au comité en tant que document d'information. Pour faire suite à cette demande, ladite étude technique a été présentée aux vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions de l'IGC, en tant que document d'information. Le document WIPO/GRTKF/IC/32/INF/9 contenant cette même étude technique a également été établi pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/32/INF/9 : Rapport sur le Séminaire sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels

19. Le Séminaire sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels aura lieu les 24 et 25 novembre 2016, avant la tenue de la trente-deuxième session de l'IGC. Ce document contient des liens vers les exposés et autres informations pertinentes présentés dans le cadre du séminaire.

[Fin du document]